Image not found or type unknown

Le nouveau mari de mon ex peut-il avoir la garde de mon enfant ?

Par **Orlando**, le **16/07/2010** à **16:48**

Mon ex-femme est décédée récemment. Elle s'était remariée. Nous avions l'autorité parentale conjointe. Son nouveau mari refuse que mon enfant vienne vivre avec moi et a engagé une procédure pour avoir la garde de l'enfant. Quels sont ses droits ? Vais-je avoir gain de cause et récupérer mon enfant ?

Par **rosanita**, le **16/07/2010** à **17:18**

Monsieur,

Il n'y a pas de statut du beau-parent,

Et comme père de votre fille, même si vous étiez divorcé, vous avez de droit l'autorité parentale de votre fille,

Demandez une audience en urgence au Juge des Affaires familiales,

Et consultez un avocat en droit de la famille,

Vous pouvez prétendre à l'aide juridictionnelle, si vos revenus sont faibles et ne dépassent pas un certain montant.

Cordialement

Par **Orlando**, le **16/07/2010** à **17:22**

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés